



Puis je vendre du matériel à un pro, en tant que particulier ?

Par **franky 28500**, le **08/11/2010** à **19:30**

Bonjour,

Je suis en possession de matériel que j'ai récupéré lors du débarassage de locaux d'une entreprise que a fermé. **Ce matériel partait à la poubelle[s]/[s]**.

Ayant besoin d'argent, je l'ai mis en vente sur le net.

J'ai trouvé acheteur. Une personne qui démarre son activité.

Le problème est qu'il me demande une facture pour justifier son achat et récupérer la TVA.

Comment puis-je faire ???

Merci beaucoup de vos réponses qui seront je l'espère rapide.

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **23:30**

Vous n'avez pas le droit de facturer, donc vous n'avez pas le droit de vendre à un professionnel.

Par **mguet**, le **29/11/2010** à **07:28**

Bonjour,

vous avez le droit de vendre à qui vous voulez, mais, si vous n'êtes pas une société, ne pouvez émettre une facture.

Dans ce cas, vous pouvez établir un certificat de cession précisant le bien vendu, ses caractéristiques et le prix (sans TVA).

Attention, si vous faites ce genre de business périodiquement, vous pouvez être considéré comme un société de fait et "rattrapé" par le fisc.

Cela est le cas d'un grand nombre d'internautes acheteurs/revendeurs sur des sites d'enchères et qui en retirent des revenus ronds.

Cordialement
MGuet